

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4752

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession, à la SCIC Habitat, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 4, rue René Leynaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par actes en date des 25 octobre 2004 et 28 novembre 2005, la Communauté urbaine est devenue propriétaire des lots ci-dessous désignés, situés dans un ensemble immobilier en copropriété édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 168 mètres carrés, le tout cadastré sous le numéro 84 de la section AP, 4, rue René Leynaud à Lyon 1er.

Dans cet objectif, la SCIC Habitat se porterait acquéreur de ces lots en vue de réaliser un programme de logement social, comprenant 10 logements dont 8 en prêt locatif à usage social (PLUS), 2 en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et le maintien de l'activité commerciale en rez-de-chaussée.

Ces lots représentent :

- dans le bâtiment A en façade sur rue :

. un local commercial occupé au rez-de-chaussée, plus sous-sol occupé, d'une superficie de 161 mètres carrés, constituant le lot n° 3 de la copropriété ainsi que les 222/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 265/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment A,

. un appartement occupé, au 1er étage, de type 3, d'une superficie d'environ 72 mètres carrés, constituant le lot n° 4 de la copropriété ainsi que les 110/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 132/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment A,

. un appartement au 2° étage, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 72,61 mètres carrés, constituant le lot n° 5 de la copropriété ainsi que les 112/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 134/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment A,

. un appartement au 3° étage, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 72,61 mètres carrés, constituant le lot n° 6 de la copropriété ainsi que les 115/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 138/1 000 des parties communes spéciales au bâtiment A,

. un appartement, libre de toute location ou occupation, au 4° étage, de type 3, d'une superficie d'environ 73 mètres carrés, constituant le lot n° 7 de la copropriété ainsi que les 119/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 142/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment A,

. un appartement en duplex aux 5° et 6° étages, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 95,09 mètres carrés, constituant le lot n° 8 de la copropriété ainsi que les 158/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 189/1 000 des parties communes spéciales au bâtiment A ;

- dans le bâtiment B en façade sur cour intérieure :

. un studio au rez-de-chaussée, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 17 mètres carrés, constituant le lot n° 9 de la copropriété ainsi les 23/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 140/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment B,

. un studio au 2° étage, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 17,63 mètres carrés, constituant le lot n° 11 de la copropriété ainsi les 28/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 171/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment B,

. un studio au 3° étage, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 18,20 mètres carrés, constituant le lot n° 12 de la copropriété ainsi les 28/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 171/1 000 des parties communes spéciales attachés au bâtiment B,

. un studio au 4° étage, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 17,74 mètres carrés, constituant le lot n° 13 de la copropriété ainsi les 29/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 177/1 000 des parties communes spéciales du bâtiment B,

. un studio au 5° étage, libre de toute location ou occupation, d'une superficie d'environ 17 mètres carrés, constituant le lot n° 14 de la copropriété ainsi les 29/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 177/1 000 des parties communes spéciales du bâtiment B.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait à la SCIC Habitat les lots de copropriété ci-dessus désignés pour un montant de 1 021 749 €, conformément à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est proposé concernant la cession, à la SCIC Habitat, de lots dans l'immeuble en copropriété situé 4, rue René Leynaud à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2007 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 1 021 749 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 1 210,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 999 443,74 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824, et en recettes - compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 1 210,

- plus-value réalisée : 22 305,26 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01, et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,